

Accroissement du nombre des concours UIA : faut-il favoriser cette tendance?

Autor(en): **Weill, Michel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **45 (1972)**

Heft 5

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127312>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A quels autres besoins s'opposent ceux des travailleurs? à ceux des intellectuels? des rentiers? Y a-t-il intérêt à provoquer de telles manifestations? A supposer qu'elles s'expriment valablement en un lieu et un temps déterminés, ne risque-t-on pas de les figer?

Quant au second terme, il est le fait de tous les régimes autoritaires. La parenté est indéniable entre les œuvres de prestige soviétiques et celles des régimes d'Hitler et de Mussolini. Il en va de même de certaines réalisations des franquistes espagnols, La Valle de los Caidos n'a rien à envier à la pompe soviétique.

Tout permet de croire que ce phénomène éclatera encore dans d'autres régimes qui voudront affirmer à la fois leurs racines traditionnelles et leur accès aux formes extérieures de la richesse. Cycliquement, des retours en arrière mettront toujours un terme aux périodes d'audace et aux mouvements non conventionnels.

Confondre dans une même attitude critique tous les régimes dont l'expression artistique se caractérise par les contraintes officielles reviendrait à adopter la terrible simplification qui baptise de fascistes tous les régimes autoritaires. Qui ne voit pas immédiatement comment Hitler et Mussolini ont contraint les artistes à exalter la force victorieuse, la grandeur de l'Etat, la gloire militaire – fût-ce à travers l'image du travail, alors que les communistes déclament, avec une naïveté imperturbable, leur conviction qu'un avenir sans nuages est à la porte, qu'une fois passés les derniers soubressauts du capitalisme moribond, la société sans classes connaîtra la justice et la sérénité.

Nous nous souvenons que, pour Paul Klee «plus horrible devient le monde, plus abstrait devient l'art». Peut-être les Soviétiques ont-ils voulu donner raison à Klee et se prouver à eux-mêmes que leur monde s'envolait vers la perfection?

Il n'y a pas de raison de penser qu'une société équilibrée s'abandonnera à une architecture d'utopie ou de recherche angoissée. Peut-être cet équilibre acquerra-t-il un jour assez de force convaincante pour régner sur une architecture saine sans dépouillement, technique sans agressivité, harmonieuse sans pastiche qui saurait à la fois gagner l'homme de la rue par la clarté du thème et le raffiné par les nuances de l'expression?

Nous en sommes encore loin. Pour l'heure, les pays communistes, tout en se tenant à distance respectueuse des exagérations de l'Occident, suivent une ligne intéressante mais apparemment dépourvue de fil conducteur.

Ce n'est pas encore à leur propos qu'il est possible de parler de réalisme socialiste au sens qu'on souhaiterait donner à ces termes. Peut-être les expériences en cours à Cuba nous en donneront-elles une image prochaine?

«L'Architecture d'Aujourd'hui»,
juillet 1971

Accroissement du nombre des concours UIA

Faut-il favoriser cette tendance ?

par Michel Weill, secrétaire général de l'UIA

Les concours UIA ont actuellement une audience croissante auprès des promoteurs et des architectes, mais les critiques sont nombreuses:

- les programmes sont insuffisamment précis ou trop limités;
- le nombre de projets présentés est trop important et les efforts trop grands pour un résultat parfois décevant;
- les résultats des jugements ne répondent pas toujours aux désirs des promoteurs;
- les frais engagés par les concurrents et les promoteurs sont excessifs;
- les concours sont trop exclusifs, ne sont pas assez ouverts à tous ceux qui font de l'architecture; les étudiants devraient y participer.
- les concours ne sont parfois que des opérations publicitaires engagées par un promoteur;
- un projet primé ne conduit pas toujours à une heureuse réalisation. Les architectes peuvent concevoir un excellent projet, mais parfois ne sont pas capables de le mener à bonne fin;
- des concours devraient plus souvent être engagés dans de nouveaux domaines liés à l'industrialisation, l'architecture d'intérieur, à l'aménagement des espaces extérieurs, etc.

Devant ces critiques, devons-nous décider de la suppression des concours internationaux, je ne le crois pas, une telle décision me paraît contraire aux intérêts communs des promoteurs et des architectes. En 1971, huit concours ont été jugés ou sont sur le point de l'être (record depuis 1950). Les participants sont de plus en plus nombreux (800 projets présentés à un récent concours).

Quelles sont les motivations de ces promoteurs et de ces architectes qui sont si nettement intéressés par ces concours internationaux?

Les promoteurs sont très divers; certains représentent des sociétés privées, mais la plupart sont des représentants d'organisations publiques (organisations communales, nationales ou internationales). Ils veulent engager une compétition internationale pour diverses raisons:

Le prestige

Pour donner à un projet l'importance qu'il mérite, des promoteurs désirent une action internationale.

La publicité

Un concours peut attirer l'attention du grand public sur un programme touristique ou sur un procédé industriel...

La recherche de nouvelles tendances architecturales

En faisant appel à des architectes de divers pays, l'occasion est ainsi donnée à de nouveaux talents de pouvoir s'exprimer.

Les organisations internationales

Celles-ci sont amenées à organiser un Concours international pour la construction d'un bâtiment qui leur est destiné. Quant aux architectes, ils participent aux concours pour:

- être l'heureux *lauréat* de la compétition,
- bénéficier des avantages d'un *échange d'idées* entre confrères de divers pays,
- acquérir une *notoriété* ou une référence,
- et, parfois prendre des responsabilités dans de *nouvelles contrées*.

Nous devons tenir compte des motivations des uns et des autres: l'interruption de notre participation à l'organisation des concours internationaux d'architecture et d'urbanisme nous serait très vivement reprochée.

La réglementation des Concours internationaux UIA, établie en 1956, après accord de l'UNESCO et des pays membres de cette organisation, a prévu deux principaux types de concours:

1. Les concours d'idées se rapportent souvent à des projets d'urbanisme.
2. Les concours à un et deux degrés qui concernent généralement des projets d'architecture.

Pour répondre aux critiques qui ont été formulées, pour s'adapter aux problèmes, pour contribuer à l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme, il est apparu nécessaire:

- d'établir avec plus de précision les programmes et d'obtenir l'accord des membres du jury sur leur rédaction;
- d'éviter un gaspillage d'énergie et de dépenses en limitant les prestations des participants et, si possible, en diminuant le nombre de ceux-ci par l'organisation de concours régionaux, ou de concours sur invitation;
- de doter les concours d'idées de primes suffisamment importantes;

- d'aborder de nouveaux domaines liés à l'aménagement de l'espace.

C'est pour répondre principalement à ces intentions que le Comité des Concours a revu les règlements précédemment établis il y a quinze ans. Eric Lyons, qui a présidé aux dernières réunions du comité, présente ici les grandes lignes du nouveau document récemment présenté au Conseil de l'union et qui est actuellement soumis à l'examen de nos sections nationales.

Si les concours sont justifiés et sérieusement préparés en fonction d'une sévère réglementation, nous pourrions alors, sans crainte favoriser leur développement, respectant ainsi mes objectifs majeurs de l'UIA.

Nouveaux règlements des concours

par Eric Lyons

Les règlements actuellement en vigueur pour les concours d'architecture et d'urbanisme ont été établis en 1956 et il a été reconnu par le Comité des Concours internationaux que, dans les quinze années qui viennent de s'écouler, la pratique de l'architecture a subi de nombreux changements qui se sont reflétés dans les types de concours soumis à l'approbation de l'UIA. L'expérience acquise au cours de ces années a également montré le besoin de renforcer l'autorité de l'UIA et de régler un certain nombre d'anomalies qui se sont produites dans l'application pratique des règlements.

Le comité a entrepris une étude globale des règlements en cours et des «recommandations», dont il est résulté une révision complète des règlements et la préparation de Formules-Types pour la plupart des concours. De plus, une série de «recommandations» aux promoteurs sera ajoutée de temps à autre. Des documents fourniront à un promoteur en puissance un texte complet, comprenant toutes les possibilités légales ou administratives, ainsi que des données sur les autres aspects des concours. Cela devrait tendre à une plus grande standardisation des conditions des concours, et rendre la tâche du promoteur